

CARNET ROSE ET BLEU...

Félicitations !



Mila ETAY
née le 21 avril
« 15, Impasse de l'Abattoir »



Wyatt BASSET
né le 19 avril
« 84, Place du Champ de Foire »

CARNET BLANC...

Stéphane CHALOPIN et Alexandra PHILIPPON, le 30 juin

Tous nos vœux de bonheur !



NOS PEINES...

Madame BERTHIER Marie-Edith, décédée à MABLY, le 10 avril

Sincères condoléances

CONGÉS D'ÉTÉ : FERMETURE DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

En raison des congés d'été, le secrétariat de Mairie sera fermé du 13 juillet au 27 juillet. Une permanence aura lieu le Samedi 28 juillet de 9h00 à 11h30. Pendant le mois d'août, le secrétariat de Mairie sera fermé tous les samedis matins. En cas d'urgence, vous pourrez contacter Monsieur le Maire au 06.79.52.21.63.

PROJET DE FERMETURE DE LA TRESORERIE DE RENAISSANCE

La Direction Générale des Finances Publiques envisage la fermeture de la Trésorerie de Renaissance au 1^{er} janvier 2019. Le Conseil Municipal a signé une motion contre ce projet. Une pétition est disponible en mairie, à la boulangerie Bayon et au Pagomia, jusqu'au 10 juillet, si vous souhaitez vous aussi, apporter votre soutien à ce service de proximité.

Passer un
bel été !

A VOS AGENDAS !!

- **Samedi 7 juillet : Entrecôte-Frites du Comité des Fêtes et Feu d'artifice offert par la Municipalité.**
- **Dimanche 16 septembre : Marche du vin bourru**
- **Jeudi 27 septembre : Concours de belote, organisé par le Club de l'Amitié**
- **Samedi 29 septembre : Fête des classes en 8**



Juin 2018

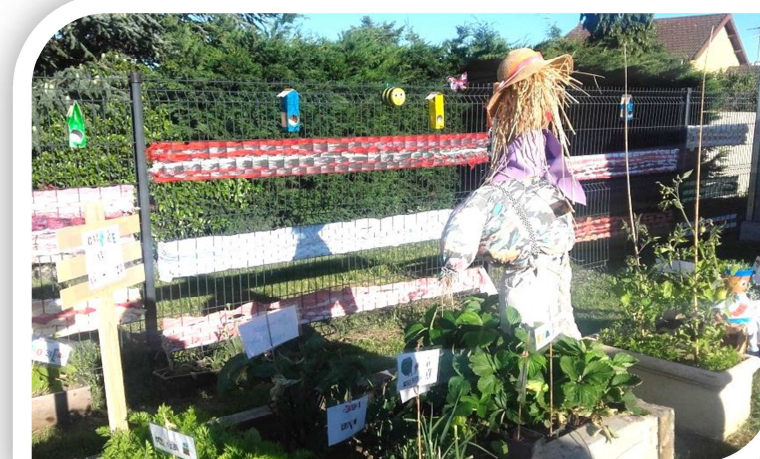
FLASH INFO n°27

CHANGY



ECOLE : L'ANNÉE SCOLAIRE S'ACHÈVE...

Tout au long de l'année, les enfants ont travaillé sur le thème du jardin. Mardi 26 juin, ils ont invité les parents à venir découvrir leurs créations : plantations, épouvantails, hôtel à insectes... À cette occasion, les enfants ont également présenté plusieurs chants. Ils étaient accompagnés par Clémence à la guitare ou au djembé, professeur au Conservatoire de musique de Roannais Agglomération.



Dans le cadre du centenaire de la première guerre mondiale, les élèves de **CM1 et CM2** ont monté un spectacle sur les Poilus, et l'ont présenté les 25 et 26 juin, à la salle des fêtes de La Pacaudière. Sept écoles du secteur ont participé à ce projet, initié par le DEGEL. Les élèves de Changy ont pu présenter leur travail aux parents le jeudi 28 juin à la salle des fêtes.

Mathilde BOIREAU, Arthur CHALOPIN, Bastien DEYRAT, Nathan DRU, Mathis GRAS, Anthony PALLOT, Dany ROLLAND, Arthur SZOSTAK et Sonny UHLMANN ont reçu un dictionnaire à l'occasion de leur rentrée prochaine au collège. Nous leur souhaitons une bonne poursuite d'études.

* **Rentrée scolaire 2018-2019**

Elle aura lieu le lundi 3 septembre 2018. Les quatre classes sont maintenues.

Les horaires de l'école seront les suivants : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30.

Les horaires de la garderie restent inchangés : 7h00 - 8h30 et 16h30 - 18h30, au prix de 1,20 € par jour, quel que soit le temps de fréquentation.

Concernant la cantine, les deux services sont maintenus. La Mairie a renouvelé le contrat avec la Maison Familiale des Athiauds pour la livraison des repas. En raison de l'augmentation du coût des matières premières et du carburant, la MFR a dû ajuster ses tarifs.

Le Conseil Municipal a fixé le montant des repas, à 3,80 € au forfait et à 4,00 € le ticket occasionnel.

GESTION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX...

- Foyer rural
- Suite au rafraichissement de la scène et du parquet du foyer rural en février, le Conseil Municipal a décidé de continuer d'équiper cette salle. Un réassortiment de vaisselle va être fait pour pouvoir recevoir 100 personnes maximum. De plus, l'acquisition d'un réfrigérateur adéquat est prévue d'ici la fin de l'année.
- A compter du 1er janvier 2019 :** Il a été décidé de maintenir un tarif unique de 120,00 € le week-end pour les habitants de Changy. La location sera ouverte aux personnes extérieures à la commune au tarif unique de 180,00 € le week-end. Les manifestations organisées par les associations communales restent à 80,00 € la journée, et les vins d'honneur à 35,00 €.



- Ancienne Mairie
- Le Conseil Municipal a décidé, lors de sa dernière réunion, de vendre l'ancienne mairie, située Rue de la Côte Roannaise. Une agence immobilière a été contactée. Renseignements en Mairie.

LE MULTISERVICES... C'EST PARTI !

Le PAGOMIA a ouvert ses portes le 9 mai. Les horaires d'ouverture sont les suivants : 7h00 – 13h30 et 16h30 – 19h00. Actuellement, Frédéric MARSAN propose un rayon épicerie bien achalandé, bar, petite restauration rapide sur réservation, point vert du Crédit Agricole, service pressing, pain sur commande le mercredi. Les difficultés administratives étant désormais réglées, Frédéric espère pouvoir mettre en place rapidement le rayon tabac, presse, Française des Jeux. La commune va également équiper le local d'une hotte aspirante et d'une vitrine réfrigérée. Pour garantir la sécurité du lieu, le Conseil municipal a décidé la pose de deux rideaux métalliques.

LE CCAS SOUTIENT L'EPHAD

L'EPHAD de La Pacaudière souhaite se doter d'un minibus adapté et équipé pour les personnes âgées en fauteuils roulants. Ce véhicule permettra aux résidents une certaine autonomie, le maintien des liens sociaux au travers de sorties. Le coût est estimé à 45.876,00 €. Différents partenaires ont été sollicités, dont les communes. Le CCAS de Changy a décidé de participer à ce projet à hauteur de 1.000,00 €.

LA BIBLIOTHÈQUE ÉVOLUE !

De nouveaux rayonnages ont été installés pour faciliter l'accès et améliorer la visibilité des livres pour enfants. De nouvelles étagères sont prévues pour accueillir le nombre toujours croissant de livres adultes. Les fonds propres sont complétés par l'apport de livres de la bibliothèque de La Pacaudière, adhérente à l'association Bibliothèque pour tous. Durant l'été, la dernière permanence sera assurée le samedi 21 juillet. La bibliothèque rouvrira ses portes le samedi 18 août aux horaires habituels, de 9h30 à 11h30.



Coin enfants



L'un des rayons adultes

TENUE D'ÉTÉ !

Notre commune a revêtu ses couleurs d'été ! Différents massifs et jardinières ont été fleuris par plus de 600 plants divers et variés. Merci aux deux agents communaux.

Au printemps, le massif situé sur le parking de la Place du Champ de Foire a été aménagé par la plantation d'arbustes. Cet espace proposera une floraison échelonnée tout au long de l'année !



STATIONNEMENT



Il est rappelé que le stationnement des véhicules n'est autorisé que sur les emplacements matérialisés, dédiés à cet effet !

Selon les articles R417-9 et suivants, toute contravention aux présents articles donne lieu de plein droit à la réduction de trois points du permis de conduire et à une contravention de 4^{ème} classe.

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE EST INTERDIT !

Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs et de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants, dont les particules mais aussi des composés cancérogènes, comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène.

Quels sont les déchets concernés par cette situation ?

Ce sont les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'égavage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes...

Qui doit respecter cette interdiction ?

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts est concernée. En cas de non-respect, une contravention de 450,00 € peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code Pénal).

- Des solutions plus respectueuses de la santé et de l'environnement existent pour vos déchets verts :**
- Le compostage individuel
 - Le broyage des végétaux
 - La collecte en déchèterie

La déchèterie de La Pacaudière est ouverte :
Lundi, mercredi, vendredi : de 14h00 à 18h00
Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00



OPÉRATION « TRANQUILLITÉ VACANCES »



Connaissez-vous l'opération «Tranquillité vacances » ? La gendarmerie nationale veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence.

Que devez-vous faire ?

48 heures minimum avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.